



Saint-Astier

PERMISSION DE VOIRIE
Manifestations : N° 2018- 144
Le Maire de la Ville de SAINT-ASTIER
Nature de l'autorisation : occupation du domaine public

VU l'arrêté préfectoral du 23 février 1965 portant règlement sur la conservation et la surveillance de la voirie communale
VU la loi modifiée N° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
VU l'ordonnance N° 59.115 du 7 janvier 1959
VU le décret modifié N° 64.262 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques aux alignements à la conservation et à la surveillance des voies communales
VU l'inauguration du square, Place du Général de Gaulle le VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018
Considérant la nécessité afin d'assurer dans les meilleures conditions de sécurité l'accueil du public lors de cette manifestation, de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules

ARRETE :

Article 1^{er} : En raison de l'inauguration du square, Place du Général de Gaulle, le VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018 à 18 H 30 ; la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits à partir de 16 h00 jusqu'à 21h00 dans la portion de rue Amiral Courbet à partir du bâtiment du centre culturel jusqu'à son intersection avec la rue Jules Ferry.

A partir de 13h00 et jusqu'à la fin de la manifestation, le stationnement des véhicules sera interdit sur une portion de la Place du Général de Gaulle (le périmètre de cette interdiction sera matérialisé par des barrières).

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue pendant la durée nécessaire et déposée immédiatement après la fin de la manifestation par les soins des services municipaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Maire
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'adjoint chargé de la sécurité
- Monsieur l'adjoint chargé de la culture
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de ST ASTIER
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de ST ASTIER
- Monsieur le Directeur des services techniques

Fait à Saint-Astier, le 17 septembre 2018

P/ Madame le Maire

L'Adjoint délégué

B. LEGER.

